

## **Code de conduite à l'intention des fournisseurs**

Le présent Code de conduite à l'intention des fournisseurs (le « Code de conduite ») s'applique à tous les fournisseurs (« fournisseurs ») qui fournissent des services et des biens à MacLean-Fogg ou à l'une de ses filiales. Les fournisseurs doivent s'engager à respecter les normes les plus sévères en matière de conduite éthique lorsqu'ils font affaire avec les employés, les autres fournisseurs et les clients. Le présent Code de conduite énonce les exigences fondamentales que tous les fournisseurs doivent respecter pour faire des affaires avec MacLean-Fogg. Si MacLean-Fogg estime qu'un fournisseur a enfreint le présent Code de conduite, MacLean-Fogg a le droit de mettre fin à sa relation d'affaires avec le fournisseur et d'agir pour exercer tous les droits et recours qui lui sont offerts. MacLean-Fogg se réserve le droit de modifier raisonnablement les exigences du Code de conduite et, dans un tel cas, s'attend à ce que le fournisseur accepte ces changements raisonnables.

### **1. Conformité aux lois et aux politiques de MacLean-Fogg :**

Les fournisseurs doivent se conformer entièrement à toutes les lois et réglementations nationales ou locales, ainsi qu'aux politiques de MacLean-Fogg. Dans la mesure où les politiques de MacLean-Fogg imposent une norme plus sévère que celle exigée par les lois et réglementations nationales ou locales applicables à ses fournisseurs, cette norme plus sévère prévaudra.

### **2. Main-d'œuvre forcée :**

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser de travail forcé, de servitude pour dettes, de main-d'œuvre engagée à long terme, de main-d'œuvre servile ni de travail en milieu carcéral, à l'exception des programmes approuvés par le gouvernement qui utilisent des détenus ou des prisonniers en liberté conditionnelle, supervisée ou en probation, ou dans tout établissement pénal ou correctionnel. Toutes les formes de travail doivent être volontaires et les travailleurs doivent être libres de quitter leur emploi ou de mettre fin à leur emploi moyennant un préavis raisonnable. Tous les travailleurs ne doivent pas être tenus de remettre des pièces d'identité, des passeports ou des permis de travail émis par le gouvernement comme condition d'emploi.

### **3. Main-d'œuvre enfantine :**

La main-d'œuvre enfantine est strictement interdite. L'âge minimum d'accès à l'emploi doit être le plus élevé parmi les possibilités suivantes : 16 ans, l'âge minimum d'accès à l'emploi dans ce pays ou l'âge minimum pour terminer l'éducation obligatoire dans le pays de fabrication.

#### **4. Rémunération :**

Les fournisseurs sont tenus d'accorder au moins le salaire minimum à leurs employés et leur offrir les avantages sociaux requis par les lois et réglementations applicables. Les travailleurs doivent être rémunérés pour les heures supplémentaires au taux majoré exigé par les lois et réglementations applicables.

#### **5. Liberté d'association :**

Les fournisseurs doivent respecter les droits de tous les employés à appartenir ou non à des groupes de leur choix en toute légalité, pourvu que ces groupes soient autorisés par la loi. Les fournisseurs ne doivent pas s'immiscer de façon illégale, faire obstruction, ni empêcher les associations d'employés et les activités connexes légitimes et légales.

#### **6. Pratiques en matière d'emploi :**

Les fournisseurs doivent avoir des pratiques d'embauche qui vérifient avec précision l'âge et la capacité de travailler de manière légale.

#### **7. Acceptation des cadeaux et d'avantages :**

MacLean-Fogg interdit d'offrir des cadeaux ou des divertissements dépassant une simple valeur symbolique à n'importe lequel de ses fournisseurs ou bien d'en accepter de ceux-ci, à moins que la loi applicable interdise le don ou l'acceptation de cadeaux ou de divertissements de valeur symbolique. Cela s'applique aux employés, aux agents, aux entrepreneurs de MacLean-Fogg, ainsi qu'à chacun de leurs proches parents. Les types de cadeaux et de divertissements suivants ne peuvent jamais être offerts, peu importe leur valeur : espèces ou quasi-espèces (c.-à-d. des cartes-cadeaux); tout cadeau qui est ou pourrait être illégal; tout cadeau ou divertissement (y compris les repas, les frais de transport et d'hébergement dans le cadre d'un voyage) offerts en lien avec une inspection, une vérification, lors d'un processus d'appel d'offres dans lequel le fournisseur est partie prenante, ou à un agent ou consultant de MacLean-Fogg travaillant pour le compte de MacLean-Fogg. La présente politique ne change pas pendant les saisons traditionnelles d'échange de cadeaux.

#### **8. Minerais de conflit :**

MacLean-Fogg exige que les fournisseurs adhèrent à l'énoncé de politique sur les minerais de la société, qui peut être consulté à l'adresse [MacLeanfogg.com](http://MacLeanfogg.com). Le fournisseur ne doit pas fournir de marchandises à MacLean-Fogg qui contiennent des « minerais de conflit » (p. ex., la cassitérite (étain), de la colombite-tantalite (appelé aussi coltan) (tantalum), de l'or ni de la wolframite (tungstène), qui proviennent de la République démocratique du Congo ou d'un pays adjacent,

notamment l'Angola, le Burundi, la République centrale africaine, la République du Congo, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie (collectivement et avec la République démocratique du Congo, les « pays visés »). Les fournisseurs doivent avoir des programmes en place qui satisfont à cette exigence. Ces programmes doivent comprendre l'entretien.

#### **9. Santé et sécurité :**

Les fournisseurs doivent fournir à tous les travailleurs un environnement de travail sécuritaire et doivent fournir à tous les travailleurs des renseignements et de la formation sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

#### **10. Environnement :**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois environnementales nationales et locales applicables relatives aux émissions atmosphériques, à la manutention et à l'élimination des déchets, à la consommation d'eau, aux rejets d'eaux usées, ainsi qu'aux substances dangereuses et toxiques. Les fournisseurs doivent également valider et tenir à jour des dossiers démontrant que les matériaux sources ont été récoltés conformément à tous les traités internationaux en plus des lois nationales et locales.

#### **11. Conflits d'intérêts :**

Les fournisseurs ne doivent exercer aucune activité avec un employé de MacLean-Fogg qui pourrait créer un conflit d'intérêts réel ou perçu.

#### **12. Sous-traitants :**

Si les modalités de son entente avec MacLean-Fogg le permettent, les fournisseurs ne doivent pas engager un sous-traitant sans avoir procédé à un examen approfondi documenté de la personne, de la réputation et de l'intégrité de celui-ci. De plus, les fournisseurs ne doivent engager un sous-traitant pour la prestation de services ou la fourniture de biens à MacLean-Fogg que si le sous-traitant se conforme au Code de conduite. Les fournisseurs doivent demeurer responsables de s'assurer que leurs sous-traitants se conforment au Code de conduite.

#### **13. Lutte anticorruption :**

MacLean-Fogg exige que les fournisseurs adhèrent à la politique anticorruption de la société. Les fournisseurs ne doivent pas tolérer, permettre, ni se livrer à la corruption ou à des pratiques contraires à l'éthique, que ce soit dans des relations avec des agents publics ou des personnes travaillant dans les secteurs privés. Les fournisseurs doivent exercer leurs activités conformément à toutes les lois applicables et éviter de participer à toute

activité qui pourrait être considérée comme une manœuvre frauduleuse ou contraire à l'éthique. Les fournisseurs doivent maintenir l'intégrité, la transparence et l'exactitude de tous les dossiers des questions relatives aux affaires faites avec MacLean-Fogg. Les fournisseurs ne doivent pas effectuer ni recevoir, proposer d'effectuer ou de recevoir, ni forcer un tiers à effectuer ou à recevoir des paiements ou tout bien de valeur à ou de la part d'agents publics ou privés dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés avec MacLean-Fogg.

#### **14. Confidentialité et propriété intellectuelle :**

Tous les fournisseurs et leurs représentants doivent maintenir la confidentialité des renseignements qui leur sont confiés par MacLean-Fogg ou ses clients. Les fournisseurs doivent respecter et protéger les droits de propriété intellectuelle de MacLean-Fogg et maintenir la confidentialité des secrets commerciaux et d'autres renseignements exclusifs à MacLean-Fogg qui comprennent tout renseignement non public ou facilement obtenu ou déterminé. Le fournisseur ne doit pas utiliser de technologie volée ou détournée.

#### **15. Surveillance et application :**

MacLean-Fogg, seule ou avec l'aide d'un tiers, prendra des mesures positives, telles que des inspections annoncées et inopinées des installations de production, afin d'assurer la conformité au présent Code de conduite. Les fournisseurs doivent tenir à jour tous les documents pour démontrer la conformité au présent Code de conduite et rendre ces documents accessibles à MacLean-Fogg sur demande.

#### **16. Protection des dénonciateurs :**

Les fournisseurs doivent créer des programmes pour assurer la protection de la confidentialité des dénonciateurs travaillant pour leur compte et interdire les représailles contre les travailleurs qui participent de bonne foi à ces programmes ou refuser une ordonnance qui enfreint le Code de conduite. Les fournisseurs doivent mettre un mécanisme de plainte anonyme à la disposition des travailleurs pour signaler les griefs relatifs au milieu de travail et les violations du Code de conduite conformément aux lois et réglementations locales. Les infractions au Code de conduite de MacLean-Fogg peuvent être signalées de manière confidentielle dans une langue locale.

Pour signaler des infractions suspectées au Code de conduite des fournisseurs de MacLean-Fogg, veuillez communiquer avec MacLean-Fogg par l'un des moyens suivants :

- Par Internet : [MacLeanfogg.ethicspoint.com](https://MacLeanfogg.ethicspoint.com)
- Par téléphone : 1 800 243-0140
- Par courriel : [CorporateCompliance@MacLeanFogg.com](mailto:CorporateCompliance@MacLeanFogg.com)